



PROGRAMME DE REHABILITATION POST-COVID-19 DE CUF

GHANA

LE FONDS DE SOLIDARITE POST-COVID-19 DE CUF AU GHANA

Soucieux des difficultés que leurs partenaires africains affrontaient lors de l'arrivée de la crise sanitaire sur le continent, les collectivités territoriales françaises ont manifesté leur soutien à travers un fonds de solidarité. Ouvert depuis le mois de mars 2020, le fonds servira à la mise en œuvre de programmes de réhabilitation post-Covid-19. Deux pays bénéficieront du programme : le Mali et le Ghana. Dans le second, la crise sanitaire n'est pas encore maîtrisée. Le 20 septembre 2020, le président ghanéen a fait connaître sa vision de la gestion de la pandémie à court terme : les restrictions resteront en vigueur pendant trois mois. Parmi ces mesures figurent le port du masque, la fermeture des frontières et l'interdiction de fréquenter des lieux publics comme les plages ou les cinémas. Elles ont des répercussions sur l'économie du pays : elles compromettent la stabilité salariale de plus de 40% de la population active.

COLLECTIVITES BENEFICIAIRES

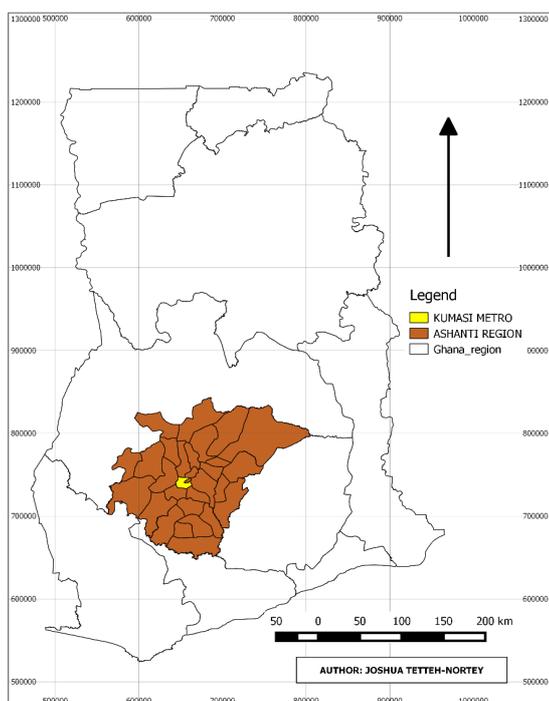


Figure 1: L'AMK et la région d'Ashanti Source : AMK

L'Assemblée Métropolitaine de Kumasi (AMK) est un des 43 districts de la région d'Ashanti. (Figure 1). L'AMK comptait 728 634 habitants lors du dernier recensement en 2010 et en compterait 1 076 000 selon les dernières projections.

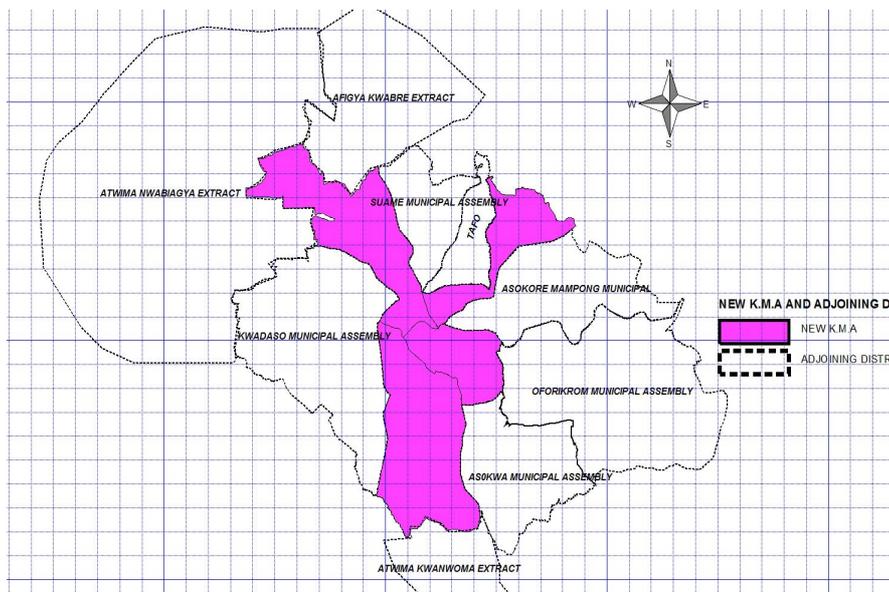


Figure 2 : l'Assemblée Métropolitaine de Kumasi et le Grand Kumasi. Source : AMK

L'aire métropolitaine du Grand Kumasi comprend elle l'Assemblée Métropolitaine de Kumasi et 6 municipalités qui en ont été détachées en 2012 (Figure 2). Le Grand Kumasi comprendrait environ 1 732 000 habitants, ce qui en ferait la deuxième plus grande aire urbaine du pays, après celle d'Accra, la capitale.

La plupart des actions mises en place via le fonds de solidarité seront toutefois localisées dans l'AMK, sauf mention contraire.

CUF a trois contacts sur place qui seront capables de faciliter le suivi des activités :

- nous avons pris contact avec l'ambassade de France, qui entretient de bonnes relations avec le maire de l'AMK, M. Osei Assibey Antwi.
- une Alliance française est également implantée à Kumasi.
- Enfin, CUF coopère avec *VNG International*, l'association des municipalités néerlandaises, qui mène des missions similaires à celles de CUF

Contacts :

- **Ambassade de France au Ghana** : Marion CHAPON, attachée de coopération : marion.chapon@diplomatie.gouv
- **VNG (association des municipalités néerlandaises)**: Daan STELDER, chef de projet : daan.stelder@vng.nl
- **Alliance française de Kumasi** : 26B Old Bekawi Road, Kumasi

IDENTIFICATION DES BESOINS ET DESCRIPTIF DU PROGRAMME

Les besoins à Kumasi sont multiples. A Kumasi encore plus qu'ailleurs, la crise sanitaire a eu un impact très négatif sur l'économie locale. Les risques sanitaires sont décuplés par l'activité économique : ainsi, la promiscuité dans les marchés, poumons économiques de la ville et seuls moyens de subsistance pour de nombreux habitants, augmente les risques de propagation du virus. Il est toutefois très difficile de mettre en place des mesures strictes comme le confinement généralisé : selon les chiffres communiqués par l'AMK, environ 60% des habitants vivraient dans une « économie de subsistance ». Le secteur informel, majoritaire, empêche également la mise en place de protection sociale généralisée. Les crises sanitaire et économique sont ainsi inextricablement liées. C'est pourquoi le fonds de solidarité de CUF traitera ces deux problématiques simultanément.

Partant de ce constat, l'AMK a identifié trois axes d'intervention permettant d'offrir une réponse sanitaire et économique à la crise de la Covid-19 dans l'AMK :

1) Réponse sanitaire via l'aide matérielle directe

- Une partie des fonds sera dédiée à la distribution de matériel de protection de base. Une partie de la population de l'AMK n'a en effet pas les moyens de se procurer les équipements nécessaires pour lutter efficacement contre la propagation du virus. Seront ainsi distribués des équipements de protection personnelle aux « populations vulnérables ».
- Des campagnes promotionnelles de sensibilisation en direction des personnes « vulnérables » (personnes handicapées, malades atteints du HIV, etc) dans le Grand Kumasi.
Les campagnes seront coordonnées par l'Unité de Planification de l'AMK, avec le soutien de la Commission Nationale pour l'Education Civique, (CNCE), le département de la santé de l'AMK, le département de la santé environnementale, le Département des services d'information et celui des relations publiques. Les supports seront les suivants : diffusion d'émissions radio, interventions dans les églises et les mosquées, les communautés, les marchés et les arrêts de bus.
- Enfin, un **puits mécanisé** sera creusé dans le quartier de Moshe Ziongo (quartier informel de la ville). De nombreux habitants n'ont en effet pas accès à l'eau courante. Dans ces conditions il est impossible d'adopter des mesures d'hygiène de base et encore moins de lutter efficacement contre la propagation du virus. Le puits permettra aux habitants d'appliquer les mesures d'hygiène élémentaires (lavage des mains notamment).

2) Réponse économique par le développement économique local

- La première phase du volet « développement économique local » passera par la **création d'une base de données recensant les PME** dans le Grand Kumasi, afin d'identifier leur nombre, leurs besoins, leurs connaissances et maîtrise des outils informatiques et d'Internet, ainsi que des plateformes de vente en ligne. Cette base de données aura un double objectif : suivre l'accompagnement des PME et générer des revenus via la collecte d'impôts auprès des entreprises ainsi recensées.
Les processus de recensement devraient durer environ 4 mois. Cette période inclut la préparation des questionnaires, la formation des recenseurs, la collecte et l'analyse des données. Plusieurs équipes, en charge des différents districts, seront formées.
- En lien avec l'action précédente, le **recensement des commerces informels** du Grand Kumasi sera effectué afin de les identifier plus facilement en cas de résurgence de l'épidémie et afin de les épauler dans leur activité.
- La réponse économique passera notamment par le développement de l'économie digitale au sein de l'AMK, qui permet de développer l'activité économique tout en réduisant les risques de propagation du virus. Ainsi, des **bornes Wi-Fi sans fil** seront installées dans le *Central Business District*, le quartier des affaires. Ils permettront aux commerçants de **développer leurs activités sur Internet**, via la vente en ligne par exemple.
- Sur la base de l'étude sur les PME, des **ateliers de formation** seront organisés afin de répondre aux besoins des micro-entrepreneurs. Les ateliers seront orientés vers la mise en place et la prise en main des **outils numériques et des technologies de l'information et de la communication (TIC)**. Les questions de cybersécurité seront également abordées.
- Enfin, il est prévu d'équiper un des marchés de la ville, le *Race Course Market*, d'un **réseau d'éclairage public**, afin d'améliorer la sécurité des commerçants (dont une majorité de femmes) et de leurs biens. En

effet, les autorités de Kumasi craignent une résurgence des vols et autres délits si la crise économique devait se prolonger.

3) Réponse pédagogique par la formation et le développement de capacités

- Le troisième volet du programme passera par la mise en place d'ateliers de formations, principalement à destination des employés de Kumasi. Ainsi, **des ateliers de formation aux nouveaux outils numériques** (réunions virtuelles etc) seront proposés au personnel de l'AMK et du Grand Kumasi. Des équipements numériques seront également distribués au sein de l'administration.
- Les **élus du Grand Kumasi** bénéficieront également d'ateliers de formation du Grand Kumasi, basés sur les expériences de la gestion de la lutte contre la Covid-19.
- Enfin, des **campagnes de sensibilisation** à destination des familles les plus pauvres seront menées. Sans surveillance, privés d'école, certains enfants et adolescents ont des expériences sexuelles précoces en méconnaissant **les risques de grossesse ou de maladies**. Certains vont même jusqu'à se livrer à des formes de prostitution infantile. Les campagnes de prévention et de sensibilisation viseront ainsi à mettre un terme à ces pratiques en montrant leurs dangers.

La campagne se fera également *via* les radios pour le grand public, et des groupes de discussion seront organisés pour cibler les publics prioritaires, avec l'aide des centres d'information et des durbars (fêtes traditionnelles).

De plus, Une action transversale, qui impliquera les collectivités territoriales et les partenaires des fonds Mali et Ghana, ainsi que les collectivités du comité de donateurs, sera organisée afin de favoriser l'échange entre pairs.

ANNEXES

ELEMENTS CLES

Population	29.77 millions	Superficie	238 535 km ²
Indépendance	1957	Capitale	Accra
Langues officielles	Anglais	Monnaie	Cedi (GHS) 1 EUR = 6,77 GHS
Forme d'Etat	République constitutionnelle		

GEOGRAPHIE

Limitrophe au Burkina Faso au nord, la Côte d'Ivoire à l'ouest et le Togo à l'est et sur le golfe de Guinée, le Ghana se situe en Afrique de l'Ouest. **À des fins administratives, le pays est divisé en 10 régions dirigées par des présidents régionaux désignés par le président.**

POINT HISTORIQUE

En dépit d'une population et d'un territoire relativement petit, le pays compte parmi les plus importants de l'Afrique subsaharienne. Premier pays de l'Afrique subsaharienne à avoir gagné son indépendance, le Ghana est un pays aux ressources riches. Ses ressources (2^e producteur d'or du continent, 2^e producteur de cacao du monde) jouent un rôle prépondérant dans l'hégémonie du pays.

LE TERRITOIRE

Le Ghana est divisé en dix régions administratives, chacune dirigée par un ministre régional désigné par le président. Les dix régions administratives sont: **Greater Accra, Ashanti, Brong Ahafo, Central, Eastern, Northern, Upper East, Upper West, Volta et Upper West**. Les ministres sont à la tête **d'assemblées métropolitaines, municipales ou de districts**. Sous la tutelle de ces assemblés, d'autres structures existent tels que des conseils ou des comités par zones, quartiers, districts. Ces structures ne détiennent aucun pouvoir normatif ou législatif, toutefois les assemblées métropolitaines, municipales et de districts peuvent leur déléguer des activités. Plusieurs compétences sont partagées entre le gouvernement national et les assemblées. Dans le domaine de l'éducation par exemple, l'accès à l'éducation de base est assuré par les assemblées, toutefois la compétence de l'éducation et des programmes éducatifs dans leur globalité revient au gouvernement national.

LES DIFFERENTES FORMES DE POUVOIR

République constitutionnelle depuis 1957, le gouvernement ghanéen est divisé entre deux sphères, nationale et locale, représentée par les assemblées. La Constitution actuellement en vigueur date de 1996 et est écrite en fonction de la **loi de 1993 sur le gouvernement local**, qui accentue l'importance de la décentralisation des pouvoirs.

Le pouvoir central

- Le président exécutif est à la fois chef de l'État et du gouvernement, élu directement pour un maximum de 2 mandats de quatre ans par suffrage universel, avec un minimum de 50 % des voix. Le président actuel, Nana Akufo-Addo, nomme tous les chefs des assemblées de districts, 1/3 des membres de l'assemblée, 2/3 restants étant élus par les citoyens.
- Le parlement est monocaméral et compte 275 députés, élus par suffrage universel direct.
- Le conseil des ministres/ d'Etat, connu comme « *cabinet* », a une fonction délibérative et consultative. Les 20 à 25 membres y sont nommés par le président et ce pour un mandat de 4 ans. Il conseille le Président dans l'exercice de ses fonctions.

Le pouvoir décentralisé

- Les assemblées : la constitution de 1992 prévoit des assemblées, auxquelles s'ajoutent des membres nommés par le gouvernement et un chef exécutif de district nommé. Il s'agit là du processus de décentralisation. **Les assemblées sont les plus hautes unités de gouvernement local. Toutefois, les membres des gouvernements de district et locaux ne doivent pas être affiliés à un parti politique.**

COLLECTIVITES TERRITORIALES / ASSEMBLEES	CHEF POLITICO-ADMINISTRATIF « <i>district chief executive (DCE)</i> »	CRITERES
METROPOLITAIN	Metropolitan Chief Executive (6)	Communes dont la population est supérieure à 250 000 habitants
MUNICIPAL	Municipal Chief Executive (78)	Communes dont la population est supérieure à 95 000 habitants
DISTRICT	District Chief Executive (176)	Communes dont la population est supérieure à 75 000 habitants

COMPOSITION DES ASSEMBLEES :

- Chef politico-administratif (DCE district chief executive) :
Fonctions : **agir comme préfet, chef exécutif et administratif**
Il a un mandat de 4 ans et ne peut se représenter plus de 2 fois. Il est nommé par le président et doit être « approuvé » par deux tiers de l'assemblée.
- Membres : 70% sont élus au suffrage universel direct, 30% sont désignés par le président. Chaque membre doit intégrer un sous-comité (cf. plus bas). La présence féminine est moindre, or elle accroit depuis 1994 (de 2.9% à 6.7% en 2010).

FONCTIONS DES ASSEMBLEES :

- Servir d'intermédiaire entre les populations locales et le gouvernement national
- Collecter les recettes locales : tarifs, redevances, loyers, amendes, licences, investissements, revenus des activités commerciales, prêts (avec l'approbation du ministre des finances)
- Etablir des plans de développement à moyen terme, un plan de travail et des programmes annuels et y intégrer les ODD.

Autres représentations de la décentralisation :

- Chieftancy

Le fonctionnement de la chefferie et son alignement avec le gouvernement central date de l'époque coloniale britannique. Depuis l'indépendance, la chefferie a perdu de son importance et existe uniquement à des fins rituelles et des croyances spirituelles.

- **Ministère de gouvernement local et de développement rural (MLGRD)**

Les assemblées doivent toujours composer en présence du MLGRD. Chargé de rendre compte de l'état des assemblées, le MLGRD a la compétence de fermer momentanément les assemblées s'ils y relèvent des irrégularités financières.

Fonctions :

- Veiller au respect de la politique de gouvernement national à l'échelle locale
- Evaluer l'efficacité de la procédure de la décentralisation par les assemblées
- Conseiller le gouvernement en ce qui concerne les enjeux d'assemblées
- Promouvoir et administrer les institutions de « *local government training* »
- Agir en tant que conseiller auprès des assemblées et approuver leurs règlements

- **Regional coordinating councils (RCC)**

Composition :

- Présidés par des ministres régionaux
- Composé de représentants d'assemblées

Fonctions :

- Assurer une coordination efficace des activités de développement dans les régions
- Formuler les plans de développement de district
- Approuver des règlements de construction
- Délivrer des permis de construire et approuver des permis de développement

POINT POLITIQUE

Les présidentielles se joueront pour la troisième fois entre **Nana Akufo-Addo** (NPP, nouveau parti patriotique) et **John Dramani Mahama** (NDC, congrès national démocratique). De 2012-2016, Mahama était président et depuis 2017, Akufo-Addo a pris sa place. Les prochaines élections auront lieu en décembre 2020. Selon les sondages effectués pendant la crise de la COVID-19, plus de 80% de la population prévoit de voter cette année. Organisées tous les 4 ans (2015, 2019), **les élections d'assemblées** se font par bulletin secret. Les candidats doivent être indépendants de tout parti politique. Pour obtenir le droit d'être élu, il suffit d'être citoyen du Ghana, âgé de 18 ans, résident du district et acquitté d'impôts et de taxes.

SUR LE CHEMIN DE LA DECENTRALISATION

Depuis le début des années 1980, le Ghana est engagé dans un processus de décentralisation. Son origine remonte à la crise économique née d'approches top-down, inappropriées au développement. Il est envisagé de renforcer le processus de décentralisation grâce au projet d'élection au suffrage universel des chefs de Districts Métropolitains, Municipaux et de Districts. Mesure phare du programme du Président Nana Akufo-Addo, élu en 2016, celle-ci devait faire l'objet d'un référendum, initialement prévu en décembre 2019 mais pour le moment remis à une date sine die.

La loi sur les gouvernements locaux de 1993

Le pays encourage une approche ascendante par laquelle la planification du développement est initiée au niveau de la communauté et harmonisée au niveau du district et du pays.

- Tout citoyen peut soumettre une note à son assemblée et peut participer à leurs réunions
- L'électorat peut demander à révoquer au mandat de leurs représentants
- Les membres de l'assemblée sont tenus de consulter l'électorat au sujet de questions à débattre en assemblée afin de rassembler leurs points de vue, opinions et propositions.

Les associations de gouvernements locaux

L'Association nationale des autorités locales au Ghana (NALAG) est l'association des gouvernements locaux. L'adhésion est volontaire, mais toutes les assemblées de district ont choisi d'en être membres.

Les outils de financement

- **Fonds commun des assemblées de district (DACF)** : Il s'agit de 10% des recettes du gouvernement national, il est versé en quatre fois aux assemblées afin de soutenir des activités de développement. La répartition du DACF est réalisée en fonction de besoins répertoriés chaque année sous forme de rapport. 10% du DACF n'est pas distribué et est réservé aux états d'urgences.
- **Prêts** : Les gouvernements locaux peuvent solliciter des prêts si le ministère de finances l'approuve.

LA COOPERATION DECENTRALISEE

Le premier programme de coopération décentralisée au Ghana remonte à 1994. Il était sur deux ans et avait un plafond de financement. Le parti unique, qui occupa le devant de la scène politique de 1981 à 1992, manifestait une hostilité ouverte à l'égard des formes occidentales de la démocratie qui, affirmait-il, avaient échoué au Ghana¹.

- **Accra** : villes jumelées aux Etats-Unis (Akron, Cheyenne, Chicago) en Afrique du Sud (Cape Town)
- **Tamale** : villes jumelées au Niger (commune II), aux Etats-Unis (Louisville)
- **Tema** : Greenwich (Royaume-Uni)

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Ghana est membre des organisations suivantes :

- ACP
- Union africaine
- Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
- Mouvement des pays non alignés
- Organisation internationale de la Francophonie
- Nations unies
- Organisation mondiale du commerce

INFORMATIONS PRATIQUES

Se rendre au Ghana

Démarches administratives

- Les ressortissants français nécessitent un **visa** délivré par l'ambassade du Ghana en France en amont du départ. Le visa ne peut pas être délivré à l'arrivée au Ghana.
- La durée du séjour est de 60 jours dans un premier temps, hors il peut être prolongé jusqu'à un maximum de 3 mois.

Prévisions médicales

- Il est vivement conseillé de vous procurer d'un **contrat d'assistance ou d'une assurance** avant de partir, les prestations locales étant de qualité moyenne.
- **Vaccinations** : fièvre jaune, DTP.

¹ The Search for True Democracy in Ghana, Accra, Information Services Department, s.d. (probablement 1985)



Source : Ministère de l'Europe et des Affaires
Etrangères

Séjourner au Ghana

Enjeux sécuritaires

En dépit de l'absence de violences au Ghana, il faut tenir compte de l'instabilité sécuritaire présente chez ses voisins (Burkina Faso, Bénin). Ainsi, faites attention plus particulièrement au nord du pays, frontalier avec le Burkina.

Contacts

Ambassade de France au Ghana

4th Circular Road Cantonments, Accra

Tel : +233 30 221 45 50

Numéro d'urgence uniquement en dehors des heures ouvrables : +233 540 122 005

Courriel : info@ambafrance-gh.org